

NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE DU PACIFIQUE (PHOAFS)

(15–17 mai 2024 – Conférence virtuelle)

POINT SUR LES BIENS PUBLICS RÉGIONAUX

Référence du document	Séance 3 – Point 1 de l'ordre du jour
Titre	Point du CePaCT sur l'avancée de la mise en œuvre de son plan d'investissement (2019–2023) issu de deux évaluations clés réalisées en 2023
Suite à donner	Pour information
Auteurs	Logotonu M. W., Amit Sukal et Carmel Pilotti

Contexte

1. Créé en réponse à une recommandation de 1996 des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique, le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT) a vocation à élaborer des systèmes et des mécanismes en faveur de la protection, de la conservation et d'une utilisation optimale des ressources phytogénétiques océaniques. Cette directive visait à répondre aux grands défis touchant la région Pacifique, notamment le changement climatique, l'appauvrissement de la diversité génétique et le manque de pratiques agricoles durables à l'appui de la sécurité alimentaire, de l'amélioration de la santé des populations et des moyens de subsistance.
2. Au fil des ans, le CePaCT est devenu une entité fondamentale de la Communauté du Pacifique (CPS), préservant plus de 2 000 obtentions de cultures et d'arbres essentiels, ce qui en fait une pierre angulaire de la stratégie océanique de réponse aux effets néfastes du changement climatique, aux questions de santé nutritionnelle et aux défis liés à la productivité agricole. La mise en place et le développement du CePaCT témoignent d'une vision commune des pays océaniques consistant à sauvegarder la biodiversité dont ils ont hérité tout en promouvant la résilience et la durabilité à travers les pratiques agricoles.
3. La récente évaluation externe réalisée par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (Crop Trust) en 2023 est axée sur les objectifs fondamentaux du CePaCT. Elle porte sur les progrès accomplis par le CePaCT depuis la dernière évaluation, datant de 2017, et établit des orientations stratégiques visant à renforcer ces progrès. Cette évaluation met l'accent sur les grandes avancées concernant la surveillance de l'intégrité génétique, la santé et la disponibilité du germoplasme, les infrastructures et les capacités opérationnelles, conformément aux objectifs à long terme fixés par les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique. Elle a permis de recenser plusieurs grands domaines d'amélioration, soulignant ainsi l'importance capitale de la duplication de sécurité et de l'efficacité des procédures opérationnelles de la banque de gènes.

4. Ce document vise à présenter aux directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique un point complet sur les progrès accomplis et la mise en œuvre du plan d'investissement du CePaCT (2019–2023), montrant ainsi comment le CePaCT continue de porter les aspirations des pays océaniques à un avenir placé sous le signe de la résilience, de la durabilité et de la sécurité alimentaire. Par l'entremise d'une amélioration continue et du respect des normes internationales, le CePaCT souhaite s'imposer comme un centre d'excellence, et contribuer ainsi de façon significative au bien-être et à la prospérité au sein de la Communauté du Pacifique.

Objet

5. Ce document vise à présenter aux directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique un point sur les quatre grands axes prioritaires pour 2023/2024 établis dans le [document d'information sur le CePaCT présenté lors de l'édition 2023 de la Conférence régionale des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique](#), à savoir :
 - a) Point sur l'évaluation de l'avancée de la mise en œuvre de la première phase du plan d'investissement (2019-2023) du CePaCT – principales conclusions et recommandations ;
 - b) Point sur le deuxième audit externe du CePaCT réalisé par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (Crop Trust) du 29 mai au 2 juin 2023 – principales conclusions et recommandations ;
 - c) Point sur l'établissement de partenariats pour la duplication de sécurité des collections d'aracées et d'ignames – progrès accomplis ; et
 - d) Point sur le processus d'élaboration du prochain plan d'investissement du CePaCT.

Informations clés

Point sur [l'évaluation de l'avancée de la mise en œuvre de la première phase du plan d'investissement \(2019–2023\) du CePaCT](#)

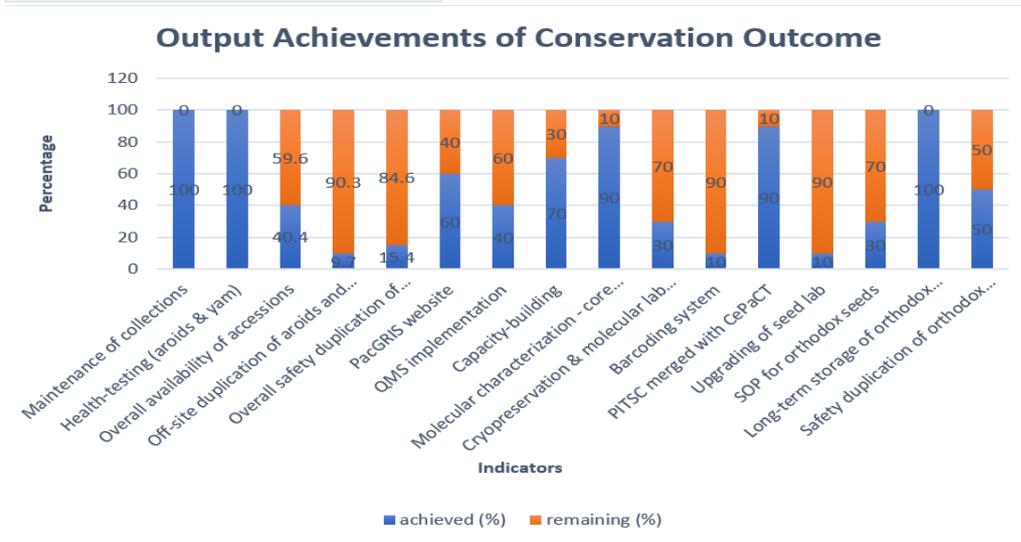
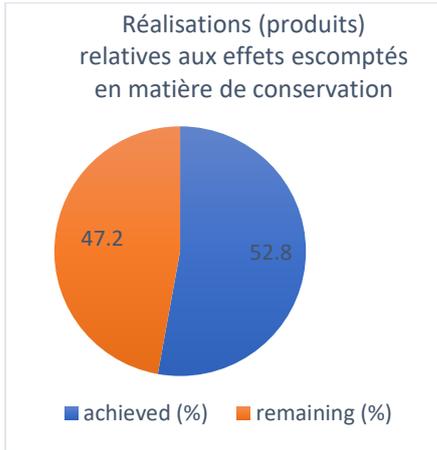
Vue d'ensemble et objectifs

6. Les progrès accomplis par le CePaCT au regard du plan d'investissement pour 2019–2023 ont été évalués par un consultant externe, qui a utilisé un ensemble complet de ressources pour procéder à une évaluation détaillée. Ces ressources comprennent des rapports internes de la CPS, de la Division ressources terrestres (LRD) de la CPS, et du CePaCT, une évaluation externe de la banque de gènes réalisée en 2023 par le Fonds fiduciaire, et des informations transmises par diverses parties prenantes lors de la réunion du Réseau océanique d'information sur les ressources phylogénétiques agricoles (PAPGREN) en septembre 2023. L'évaluation a été approfondie par des entretiens directs avec des membres de la Division LRD et du CePaCT, une enquête en ligne auprès des utilisateurs et des contributions de bailleurs de fonds recueillies lors d'entretiens avec des partenaires de développement clés tels que le Fonds fiduciaire, le ministère des Affaires étrangères australien, le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. Cette évaluation avait notamment pour objectif :
 - a) d'évaluer les progrès accomplis au regard des indicateurs du cadre logique du plan d'investissement pour 2019–2023 ;

- b) d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de la stratégie [en suivant les critères du Comité d'aide au développement \(CAD\) de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) ; et
- c) de tirer des enseignements en vue de l'amélioration de la stratégie du CePaCT et d'harmoniser les futurs plans avec les priorités régionales.

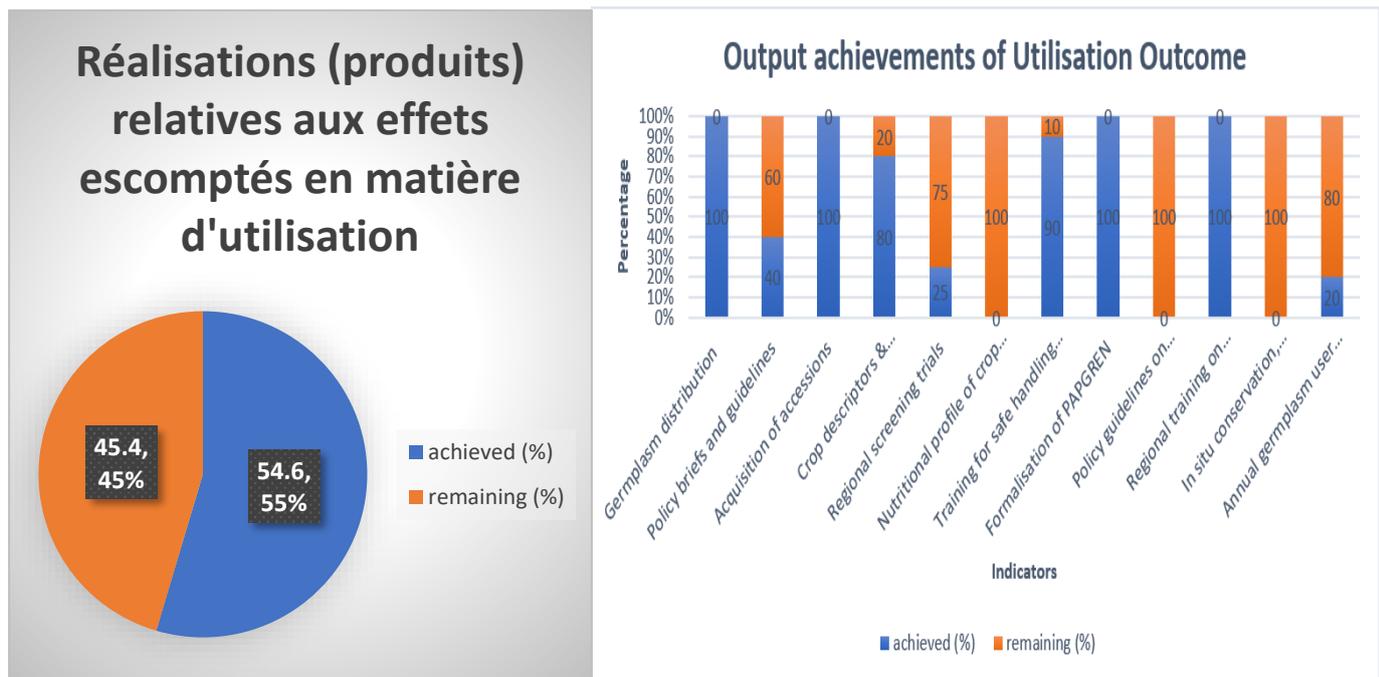
Progrès accomplis au regard des indicateurs du plan d'investissement

7. **Progrès relatifs au système de gestion de la qualité** : le CePaCT travaille depuis 2018 à la mise en place d'un système de gestion de la qualité visant à améliorer les activités de la banque de gènes en vue d'atteindre les objectifs de résultats fixés par le Fonds fiduciaire. L'ambition de la première phase était de mettre en œuvre environ 50 % des éléments du système de gestion de la qualité et d'atteindre 75 % d'obtentions disponibles après contrôle sanitaire du germoplasme. Cependant, des rapports intermédiaires indiquent que 40 % des éléments du système de gestion de la qualité ont été mis en œuvre et que les contrôles sanitaires du germoplasme affichent 50 % de résultats satisfaisants, ce qui signifie qu'il y a une marge de progression et d'amélioration dans plusieurs domaines. La pandémie de COVID-19 s'est révélée être un défi de taille, entravant de façon notable la réalisation des objectifs liés au système de gestion de la qualité.
8. **Réalisations concernant les effets escomptés en matière de conservation** : la première phase du plan d'investissement du CePaCT a permis d'accomplir d'importants progrès, 52,8 % des indicateurs d'effet en matière de conservation ayant été atteints. Il s'agit d'une avancée considérable vers les objectifs fixés compte tenu des défis opérationnels et des répercussions de la pandémie de COVID-19. Le plan a notamment permis d'abaisser de façon significative les pertes annuelles d'obtentions à moins de 1 %, faisant mieux que le seuil de 5 % initialement fixé. Les progrès concernant le contrôle sanitaire des aracées sont encourageants, 68 % des collections d'aracées étant disponibles, l'objectif étant d'atteindre 90 % – la disponibilité résulte du statut sanitaire et du respect de la législation. Toutefois, les progrès concernant les collections d'ignames ont été plus lents, la disponibilité étant de 22 %, ce qui est attribué au fait que l'accent a dans un premier temps été mis sur l'optimisation des protocoles de contrôle sanitaire. Parmi les principales réalisations, il convient de souligner l'intégration fluide du Centre océanien de semences arboricoles au sein du CePaCT et le début de l'activité de stockage de semences orthodoxes, révélant un développement significatif des activités. Néanmoins, il reste urgent d'organiser les activités de duplication de sécurité, d'améliorer l'accessibilité du site du Système d'information sur les ressources génétiques du Pacifique (PacGRIS), qui est en projet, et de mettre en place un système fonctionnel de code-barres à l'aide du système GRIN-Global Community Edition (GGCE). Il sera primordial de répondre à ces besoins et d'optimiser de façon stratégique l'affectation de personnel pour atteindre l'objectif de rendre 90 % des collections disponibles en vue de renforcer le rôle essentiel du CePaCT en matière de conservation dans le Pacifique pendant qu'il progresse vers la prochaine phase de son plan.



9. Réalisations concernant les effets escomptés en matière d'utilisation :

Durant la première phase du plan d'investissement du CePaCT, des résultats significatifs ont été obtenus concernant la distribution du germoplasme, avec 261 obtentions distribuées chaque année en moyenne, dont 46 % étant résilientes au changement climatique. Avec 118 nouvelles obtentions, la phase d'acquisition a dépassé les attentes et ainsi permis d'accroître la diversité des collections du CePaCT. Il convient de souligner que la noix de coco a été ajoutée aux cultures relevant du mandat du CePaCT en réponse directe aux priorités établies par les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique, ce qui témoigne d'un véritable engagement en faveur de la diversité des ressources phylogénétiques régionales. En plus de l'établissement du PAPGREN et de la réalisation des objectifs liés aux descripteurs de cultures, ces efforts ont sensiblement renforcé les capacités locales en matière de gestion du germoplasme. Malgré les résultats très positifs, les difficultés concernant l'établissement de profils nutritionnels, l'élaboration de politiques, la conservation in situ et la réalisation d'enquêtes annuelles auprès des utilisateurs font ressortir plusieurs domaines nécessitant une attention plus importante. Le CePaCT s'appuiera sur la plateforme offerte par le PAPGREN pour accroître la participation des agriculteurs et des communautés aux initiatives en faveur de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques, en renforçant l'intervention dans des domaines présentant des résultats insatisfaisants, en particulier en améliorant les essais de criblage à l'échelle régionale.



10. Évaluation du plan d'investissement du CePaCT

L'application des [critères d'évaluation de l'OCDE](#) au plan d'investissement du CePaCT a permis d'analyser l'harmonisation stratégique et la dynamique opérationnelle du programme, faisant ressortir des réalisations et des domaines à privilégier lors de la prochaine phase.

- a) **Pertinence** : les initiatives du CePaCT ont été extrêmement pertinentes, car elles répondent directement aux grands défis océaniques tels que le changement climatique et l'agriculture durable. La préservation de la diversité génétique des cultures est directement axée sur les besoins en matière de sécurité alimentaire et de résilience écologique.
- b) **Cohérence** : sur le plan interne, les activités du CePaCT s'insèrent bien dans le cadre de la Division LRD de la CPS, contribuant aux objectifs de l'organisation. Sur le plan externe, son action va dans le sens des priorités mondiales en matière de durabilité, y compris des objectifs de développement durable.
- c) **Efficacité** : le plan a produit permis d'excellents résultats en ce qui concerne la conservation et la distribution du germoplasme. Toutefois, l'évaluation de l'efficacité est limitée en raison du manque de données de référence, ce qui signifie qu'il est nécessaire d'améliorer la collecte de données et leur analyse.
- d) **Efficience** : les investissements dans le système de gestion de la qualité et le renforcement des capacités du personnel sont le signe d'une progression vers une plus grande efficacité opérationnelle. Toutefois, des facteurs externes tels que la pandémie de COVID-19 et la rotation du personnel ont empêché le CePaCT d'atteindre ses objectifs en matière de conservation et d'utilisation dans les délais fixés.
- e) **Impact** : bien qu'il soit encore tôt pour évaluer l'impact global, il y a des signes d'évolution positive en ce qui concerne la mise en œuvre du système de gestion de la qualité et le contrôle sanitaire du germoplasme. Tous les effets, en particulier sur l'environnement, le secteur et la région, ne se sont pas encore concrétisés.
- f) **Viabilité** : il reste difficile d'obtenir des financements à long terme, et il est suggéré d'envisager un accord de partenariat à long terme et des services de recouvrement intégral des coûts pour accroître la viabilité. Il est également nécessaire d'établir un plan de relève pour préserver la dynamique créée par les réalisations du plan d'investissement.

11. Dans l'ensemble, l'évaluation indique que le programme est doté d'une stratégie ciblant parfaitement les besoins de la région Pacifique, produisant des avancées tangibles malgré quelques difficultés opérationnelles. Les recommandations concernant la prochaine phase portent sur la promotion de la participation d'acteurs extérieurs, le renforcement de l'interaction avec les États partenaires, et l'action sur des sujets essentiels tels que l'utilisation du germoplasme et l'amélioration du système de gestion de l'information.

Points de vue des bailleurs de fonds :

12. Les bailleurs de fonds voient leur investissement dans le CePaCT comme essentiel aux efforts d'adaptation aux effets du changement climatique dans le Pacifique. Bien qu'étant globalement satisfaits de la mise en œuvre de cette première phase, ils jugent important d'adopter une approche davantage tournée vers l'extérieur lors de la prochaine phase, en mettant l'accent sur la distribution, l'évaluation et l'utilisation d'un matériel végétal de première qualité par les agriculteurs. La forte rotation du personnel et les besoins en matière

de recrutement et de conservation du personnel technique indispensable suscitent des inquiétudes et les bailleurs de fonds aimeraient voir ces questions réglées.

Recommandations en vue de la prochaine phase d'investissement (2024–2029)

13. Pour ce qui est de la prochaine phase du plan d'investissement du CePaCT (2024–2029), les recommandations appellent à un virage stratégique vers des initiatives plus dynamiques et centrées sur la région.
 - a) **Approfondir l'approche technique** : parvenir à un équilibre entre, d'une part, la conservation, et d'autre part, la distribution, l'évaluation et l'utilisation afin de promouvoir et de développer les cultures climato-compatibles et nutritives.
 - b) **Renforcer la participation des acteurs régionaux** : accroître la collaboration avec des ministères de l'agriculture, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé afin de développer l'activité de distribution et d'évaluation du matériel végétal du CePaCT.
 - c) **Mettre au point un système durable « d'amélioration de la chaîne de valeur »** : s'inspirer de modèles tels que [l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés](#) au profit de semences performantes et de la distribution du matériel végétal.
 - d) **Élaborer une stratégie sur les semences orthodoxes** : mettre l'accent sur la conservation et l'amélioration des chaînes de valeur des semences orthodoxes, en veillant à leur intégration à l'agriculture locale et régionale pour l'avenir.
 - e) **Renforcer la collecte de données et les retours d'information** : réaliser des enquêtes annuelles auprès des utilisateurs et confirmer les résultats au moyen d'entretiens dirigés afin de perfectionner la prestation de services.
 - f) **Établir des plans de maintien des ressources humaines** : répondre aux problèmes d'effectif et assurer la conservation des compétences et des connaissances en établissant un plan de relève complet.
14. Ces recommandations ciblées visent à renforcer les contributions du CePaCT à la sécurité alimentaire régionale et à l'adoption de pratiques agricoles durables par l'entremise de l'accroissement de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques.
15. La première phase du plan d'investissement du CePaCT a produit une base de réalisations solide en ce qui concerne la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques, guidée par les précieuses informations tirées des difficultés rencontrées et des observations formulées par les parties prenantes. Nos initiatives en matière de distribution du germoplasme ont notamment suscité des réactions positives dans tout le Pacifique, ce qui témoigne de l'impact de nos travaux et de la nécessité de maintenir notre engagement et de continuer de nous améliorer dans des domaines tels que le criblage à l'échelle régionale et la participation des agriculteurs.
16. Il est prévu que la prochaine phase (2024–2029) du plan d'investissement du CePaCT s'appuie sur ces réussites, et que la stratégie mette l'accent sur la réponse aux défis en évolution constante posés par le changement climatique et le progrès technologique. Nous souhaitons améliorer nos mécanismes de collecte de données et de retour d'information afin que les initiatives menées par le CePaCT demeurent en adéquation avec les besoins de la communauté océanienne en matière de sécurité alimentaire et de durabilité des pratiques agricoles.
17. S'appuyant sur une démarche collective et mettant l'accent sur l'innovation et la réactivité, le CePaCT est déterminé à accomplir sa mission et à contribuer à inscrire la résilience et la durabilité dans l'avenir de l'agriculture océanienne.

Conclusions de [l'audit externe du CePaCT réalisé par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures du 29 mai au 2 juin 2023](#)

Vue d'ensemble et objectifs

18. Ce rapport présente les conclusions du deuxième audit externe du CePaCT, réalisé par le Fonds fiduciaire du 29 mai au 2 juin 2023. Après une première évaluation réalisée en 2017, qui a permis d'établir 22 grandes recommandations portant sur des domaines tels que la surveillance de l'intégrité génétique, la santé et la disponibilité du germoplasme, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités du personnel, des progrès significatifs ont été accomplis. Sur ces 22 recommandations, 15 ont été entièrement mises en œuvre, 4 l'ont été partiellement, et 2 n'ont pas été mises en œuvre. Une recommandation a été écartée. Pour obtenir des informations détaillées sur les progrès relatifs à ces recommandations, veuillez consulter le rapport complet disponible [à ce lien](#).
19. La deuxième évaluation, réalisée en 2023, visait à évaluer les progrès accomplis par le CePaCT depuis 2017, recenser des domaines nécessitant une consolidation des efforts, évaluer l'efficacité et les capacités opérationnelles du CePaCT, et vérifier que les ressources génétiques étaient conservées dans des conditions adéquates en vue d'une utilisation durable. L'objectif de cette évaluation était également de vérifier la conformité du CePaCT avec les normes applicables aux banques de gènes et ses résultats au regard des indicateurs clés de performance, et de confirmer son admissibilité à de futurs partenariats et financements. L'ensemble des informations et les conclusions détaillées de l'évaluation de 2023 figurent dans le rapport complet disponible [à ce lien](#).

Principales conclusions

Évaluation des activités du CePaCT visant à assurer la continuité des opérations essentielles

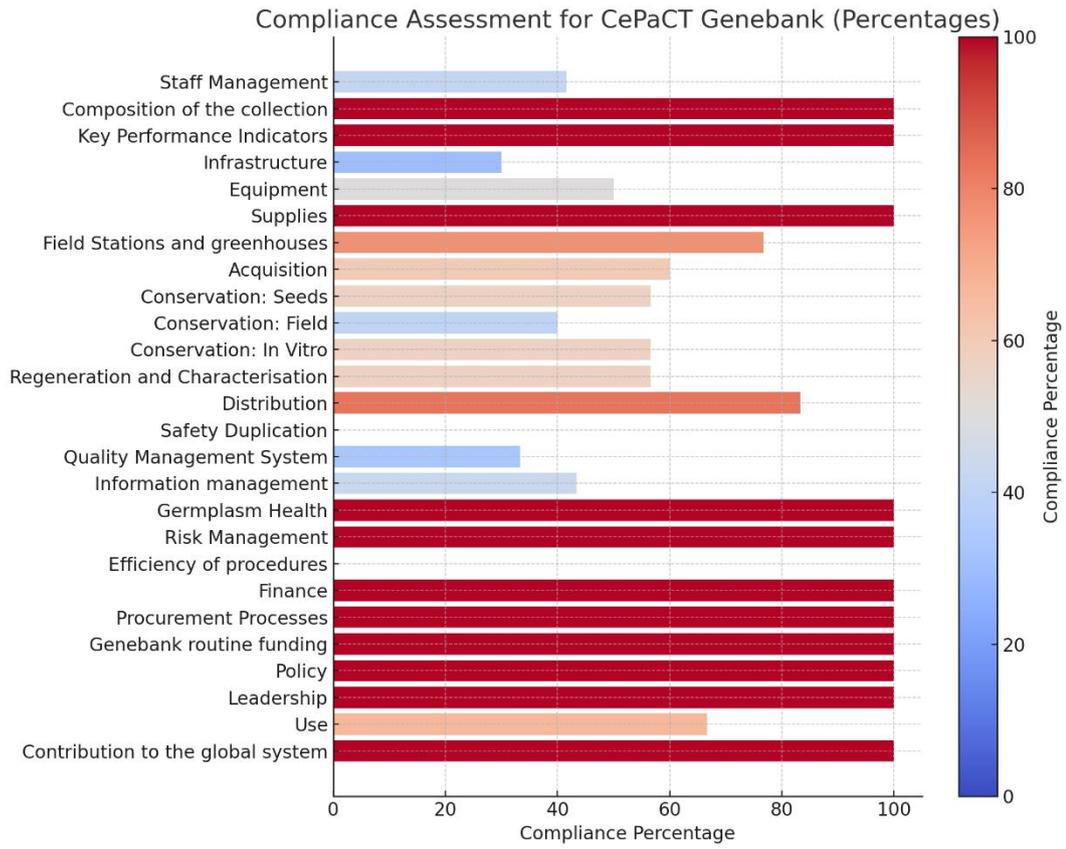
20. **Collections in vitro** : la banque de gènes du CePaCT possède une importante collection in vitro de 2 190 obtentions, ce qui illustre son rôle essentiel dans la préservation de clones de cultures, par exemple d'aracées ou d'ignames. Il convient de souligner tous les efforts déployés par le CePaCT en matière de contrôle sanitaire du germoplasme, qui permettent d'assurer la sécurité et la viabilité de la collection. Sur 1 023 obtentions soumises à un contrôle sanitaire ou une indexation des virus, 776 ont été jugées exemptes d'agents pathogènes ou de maladies nuisibles aux végétaux susceptibles de faire peser des risques en matière de biosécurité, et sont de ce fait disponibles en vue de leur distribution. Le CePaCT prouve ainsi son efficacité en ce qui concerne non seulement la réalisation de contrôles sanitaires rigoureux, mais également le maintien d'une proportion significative de sa collection prête à être distribuée sans risque aux partenaires et aux chercheurs. En outre, 2 170 obtentions du CePaCT sont présentes dans le Système multilatéral, ce qui souligne son engagement en faveur de la conservation de la diversité des cultures à l'échelle mondiale. Cette contribution substantielle souligne les résultats positifs des activités du CePaCT et son rôle central dans la promotion de l'agriculture océanienne.
21. **Collections de semences et collections en champ du CePaCT** : la banque de semences (anciennement le Centre océanien de semences arboricoles) est une composante essentielle de la stratégie du CePaCT en matière de conservation. Elle gère 197 obtentions de semences et 33 obtentions en champ, 6 obtentions en champ étant également conservées in vitro. Cette diversité est primordiale pour la préservation du patrimoine agricole océanien. Sept obtentions de semences sont actuellement prêtes à être distribuées, et trois possèdent

une viabilité supérieure à 85 %, témoignant de l'efficacité de la banque de semences en ce qui concerne la conservation de germoplasme de haute qualité. L'activité relative aux collections de semences et aux collections en champ, bien que plus réduite que l'activité relative aux collections in vitro, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement de la démarche globale de conservation du CePaCT.

- 22. Sécurité de la collection de cultures et de la banque de gènes :** en ce qui concerne les initiatives de duplication de sécurité, seules quelques obtentions in vitro sont dupliquées à deux endroits différents, des partenariats ayant été conclus avec l'Institut international d'agriculture tropicale, au Nigéria, le Centre international de la pomme de terre, au Pérou, et le Centre international de transit, en Belgique. Cette approche stratégique de la protection du germoplasme permet de mettre les ressources génétiques essentielles à l'abri de menaces possibles, ce qui souligne l'importance accordée par le CePaCT à la préservation de ses collections au profit des générations futures.
- 23. Documentation et disponibilité de données :** la documentation et les méthodes de gestion de données sont mises à profit dans le cadre de l'entretien proactif de la collection, 2 190 repiquages d'obtentions in vitro ayant été réalisés à de multiples reprises au cours des cinq dernières années. Ce niveau d'activité illustre le dévouement du CePaCT pour maintenir la viabilité de ses collections et bien les documenter, assurant ainsi qu'elles restent des ressources utiles pour la recherche et l'agriculture.

Évaluation de la conformité

24. Le graphique ci-dessous présente une vue d'ensemble du degré de conformité du CePaCT présenté sous la forme de pourcentages simples reflétant le respect des normes internationales, calculés à partir des scores attribués lors de l'évaluation. Par exemple, la conformité est totale (100 %) dans des domaines tels que « Composition de la collection » et « Indicateurs clés de performance », résultat des protocoles opérationnels rigoureux du CePaCT. À l'inverse, les domaines « Duplication de sécurité » et « Efficience des procédures » affichent une grande marge d'amélioration, se traduisant par des pourcentages plus faibles indiquant le besoin d'améliorations stratégiques. Obtenu à partir de la conversion d'un score de 1, le niveau global de conformité s'établit à 66,7 %, un bon résultat témoignant de la performance solide du CePaCT et signalant des possibilités d'amélioration. Cette image équilibrée donne des indications claires quant aux initiatives à privilégier pour atteindre l'excellence dans la gestion de la banque de gènes.



Principales recommandations

25. Le processus d'évaluation s'est achevé sur la formulation de 22 grandes recommandations axées sur six grands domaines présentés ci-après. Ces domaines sont déterminants pour guider l'amélioration de la stratégie et des activités du CePaCT.
- a) **Intégrité génétique et diversité génétique** : les initiatives doivent être concentrées sur l'achèvement de la documentation numérique et la création de mécanismes robustes de validation de l'identité du matériel. Ces mesures doivent viser à améliorer la surveillance de l'intégrité génétique des collections in vitro du CePaCT.
 - b) **Santé et conservation du germoplasme** : le recours à la culture de dômes méristématiques et l'optimisation des conditions de conservation in vitro devraient être encouragés. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'acquérir des équipements essentiels et de mettre en œuvre des méthodes efficaces d'élimination des virus et des bactéries afin de rationaliser les procédures de nettoyage et de mise à l'essai du germoplasme.
 - c) **Création d'une banque de cryoconservation** : la mise en place d'une banque de cryoconservation en vue de la conservation à long terme et de la duplication de sécurité devrait être prioritaire. Il est pour cela nécessaire de choisir des méthodes efficaces de cryoconservation des collections de cultures et d'établir des critères clairs d'entrée dans la banque.
 - d) **Stratégie relative à la banque de semences et efficacité opérationnelle** : des conseils devraient être fournis quant à l'élaboration d'une stratégie globale de conservation concernant la nouvelle banque de semences. En outre, il est nécessaire de repenser l'organisation des tâches et les installations afin de renforcer les capacités en matière de conservation de semences.
 - e) **Duplication de sécurité et gestion des équipements** : la stratégie doit accorder une attention particulière aux initiatives de duplication de sécurité de toutes les collections du CePaCT. Elle doit également répondre à la nécessité d'entretenir régulièrement et de documenter les équipements de la banque de gènes pour respecter les normes opérationnelles.
 - f) **Formation du personnel et planification de la relève** : la formation du personnel de la banque de cryoconservation du CePaCT au sein de banques de gènes bien établies doit être assurée, en plus de l'élaboration d'un plan de relève détaillé visant à garantir la continuité et la résilience opérationnelles.
26. La mise en œuvre de ces recommandations devrait orienter de façon significative les domaines d'action stratégique du CePaCT, guidant ainsi sa transformation en centre d'excellence au service de la Communauté du Pacifique. Ces initiatives visent à contribuer de façon substantielle à la sécurité, à la conservation et à la disponibilité à long terme des ressources phylogénétiques.
27. L'audit externe réalisé en 2023 par le Fonds fiduciaire met en évidence les progrès accomplis par le CePaCT et les principales voies d'amélioration de ses activités en matière de conservation et de son efficacité opérationnelle. Mettant fortement l'accent sur l'amélioration de l'intégrité génétique, l'optimisation de la santé du germoplasme et l'avancée des initiatives en matière de cryoconservation et de banque de semences, le CePaCT est en mesure de mettre en œuvre les principales recommandations de façon précise dans sa stratégie. Notre engagement consiste également à améliorer la formation du personnel et la

planification de la relève de façon à garantir notre capacité à relever les futurs défis et à respecter les normes internationales.

28. Les efforts déployés par le CePaCT dans les domaines d'amélioration, par exemple concernant la duplication de sécurité et l'efficacité des procédures, soulignent sa détermination à promouvoir l'agriculture durable et la préservation de la biodiversité dans le Pacifique. Concentrant ses efforts sur des améliorations stratégiques dans ces domaines, le CePaCT est en bonne voie pour consolider son statut de centre d'excellence, contribuant ainsi de façon significative à la sécurité et à la disponibilité à long terme des ressources phylogénétiques pour la Communauté du Pacifique.

Établissement de partenariats pour la duplication de sécurité des collections d'aracées et d'ignames – progrès accomplis

29. Conformément aux orientations stratégiques tirées de la réunion de 2023 du PAPGREN, et en réponse à l'urgence de préserver les collections régionales dans le respect des normes applicables aux banques de gènes, le CePaCT déploie des initiatives de duplication de sécurité concernant ses collections d'aracées et d'ignames. L'Institut international d'agriculture tropicale (Nigéria) s'est engagé à héberger les collections d'ignames, un accord formel devant être conclu à la mi-2024. Le partenariat résultant de la conclusion de cet accord permettra d'échanger les doublons des collections d'ignames.
30. Pour ce qui est des collections d'aracées, le Samoa a soutenu les efforts initiaux, les responsabilités en ce qui concerne l'hébergement devant être clarifiées. Des engagements pris en mars 2024 avec l'Organisation de recherche scientifique du Samoa (SROS) et le ministère de l'Agriculture et des Pêches ont préparé le terrain pour un examen minutieux du laboratoire de culture tissulaire géré par la SROS, prévu en avril 2024. Cet examen est essentiel, car il permet de repérer les améliorations nécessaires pour héberger les collections dans des conditions adéquates, l'objectif étant de parvenir à un accord au troisième trimestre de 2024 avant toute distribution de matériel.
31. Le CePaCT cherche en outre à établir de nouveaux partenariats, à l'intérieur et à l'extérieur du Pacifique, en réponse aux recommandations du PAPGREN dans le but de se conformer aux normes du Fonds fiduciaire en matière de duplication de sécurité. Cette stratégie est le signe d'un engagement en faveur de pratiques sûres et durables de conservation, concrétisant une démarche collective régionale en faveur de la préservation des ressources phylogénétiques.

Point sur le processus d'élaboration de la prochaine phase quinquennale (2024–2029) du plan d'investissement du CePaCT

32. Le plan d'investissement du CePaCT pour 2024–2029, dont l'élaboration devait s'achever en avril 2024, mettra fortement l'accent sur l'amélioration de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques dans le Pacifique. Cette actualisation primordiale est non seulement fondée sur des évaluations et des audits externes exhaustifs, notamment sur les principales observations de l'évaluation/audit 2023 du Fonds fiduciaire concernant le CePaCT, mais elle est également étroitement liée aux priorités et recommandations formulées par les États membres lors de la réunion du PAPGREN de septembre 2023. Ces éléments sont au cœur

de notre approche stratégique, ce qui assure que le nouveau plan d'investissement tient compte des connaissances collectives et des besoins de la communauté océanienne. Mis au point avec l'aide d'un consultant externe, ce plan sera fondé sur les succès et les enseignements tirés de la première phase quinquennale de la stratégie d'investissement du CePaCT, orientant les futures initiatives vers la contribution au Plan stratégique de la CPS et le renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience au changement climatique à l'échelle régionale.

Recommandations :

33. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à :

- a) prendre acte des importants progrès accomplis par le CePaCT, comme le mettent en évidence les conclusions des évaluations externes exhaustives des activités relatives à sa banque de gènes et de la mise en œuvre de son plan d'investissement. Ces évaluations mettent en lumière l'engagement du CePaCT en faveur de l'excellence et de l'amélioration continue en ce qui concerne la conservation des ressources phytogénétiques océaniques ; et
- b) apporter leur soutien aux initiatives menées par le CePaCT pour mettre en œuvre les recommandations issues de ces évaluations. Ce soutien est primordial si l'on veut renforcer l'efficacité opérationnelle et améliorer les initiatives stratégiques du CePaCT, et consolider ainsi son statut de bien public régional du Pacifique.